

CHUBB®

Pleins feux sur les risques mondiaux

Ne laissez rien au hasard : poser ces questions essentielles lors de l'élaboration d'un programme d'assurances de biens multinational



Pleins feux sur les risques mondiaux :

Ne laissez rien au hasard : poser ces questions essentielles lors de l'élaboration d'un programme d'assurances de biens multinational



Matt Booker

*Vice-président principal,
Assurance de biens pour comptes
majeurs de Chubb*

M. Booker est responsable de la souscription, de la stratégie, de la production, du développement de produits, de la gestion et des résultats au chapitre des pertes et des profits dans le cadre des activités d'assurance des biens pour les comptes majeurs du secteur du commerce de détail de Chubb, activités qui portent sur les besoins des clients nationaux et multinationaux établis aux États-Unis dans les domaines du transfert de risque et des façades.



Eric Stoer

*Vice-président principal, Assurance
de biens pour comptes majeurs aux
États-Unis, Programmes
d'assurance de biens
multinationaux*

Comptant plus de 25 ans d'expérience en souscription d'assurance des biens et d'assurance maritime, M. Stoer soutient actuellement la souscription de produits multinationaux d'assurance de façade des biens et maritime pour la division Comptes majeurs de Chubb.

À première vue, l'élaboration d'un programme d'assurance des biens multinational visant à assurer une entreprise partout dans le monde contre les dommages matériels et les pertes liées à une interruption des activités peut sembler simple. En réalité, c'est loin d'être le cas. De nombreuses questions techniques doivent être prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre d'un tel programme afin qu'il s'applique de manière appropriée en cas de sinistre. Des différences inattendues touchant des variables clés - des valeurs expressément consenties à l'étendue de la couverture fournie dans différents pays - peuvent compliquer la structuration d'un programme d'assurance des biens multinational.

En outre, il existe des « zones grises » à prendre en considération dans certains pays, sans parler de la multitude de pays restrictifs ou « fermés » sur le plan réglementaire avec lesquels il faut composer. Comprendre ces problèmes dès le départ peut aider les gestionnaires de risques à concevoir et à mettre en œuvre de manière appropriée un programme d'assurance des biens multinational solide qui fonctionne à l'échelle mondiale. L'obtention de réponses claires aux six questions suivantes constitue un bon point de départ.

1

Quelles sont les différences entre une police en conformité aux normes locales et polices et avenants manuscrits localisés?

Une police NLA correspond à une police d'une compagnie d'assurance locale agréée localement. Il s'agit d'une police de portée généralement plus restreinte enregistrée, si cela est nécessaire, auprès des autorités de réglementation et comportant les garanties et les conditions normales couramment utilisées sur le marché de l'assurance concerné, tout en répondant aux exigences légales et réglementaires locales en matière d'assurance. Une police NLA peut également être émise dans la langue d'un pays.

La question de savoir si une police NLA convient le mieux pour un risque particulier dépend de nombreux facteurs, notamment des conditions de la police NLA en question, de la conception globale du programme, du risque précis auquel est exposé l'assuré, de sa tolérance au risque ainsi que de ses préférences et de ses attentes quant aux modalités et au lieu de paiement des indemnités. Le coût peut également entrer en ligne de compte.

Les polices d'assurance sur mesure et leurs avenants ont généralement une étendue plus grande et peuvent être privilégiés pour répondre aux besoins et aux préférences uniques liés à un compte en particulier. Par exemple, un assuré peut vouloir ajouter pour certains risques des franchises applicables par sinistre ou inclure des extensions ou des sous-limites pour des causes de sinistre, des biens et des risques particuliers.

Les assurés ne doivent rien tenir pour acquis lorsqu'ils envisagent de souscrire une police NLA et doivent collaborer avec leur courtier et leur assureur pour connaître les avantages et les inconvénients des options NLA par rapport aux options d'assurance sur mesure.



Outre l'étendue de la couverture des polices d'assureurs agréés localement, les gestionnaires de risques doivent évaluer la capacité d'un assureur à traiter localement des réclamations complexes et toute conséquence fiscale potentielle pouvant résulter du lieu de paiement des indemnités. Les lois et la réglementation sur les assurances de chaque pays déterminent si les polices d'assurance sur mesure provenant d'un pays étranger peuvent être émises localement. La plupart des assureurs étrangers n'établiront une police d'assurance sur mesure dans un pays que si l'organisme de réglementation du pays l'autorise et qu'un assureur local peut émettre la police en anglais.

2

Comment les taux de change par rapport aux devises étrangères peuvent-ils influencer sur les valeurs expressément consenties?

Les valeurs peuvent changer sous l'effet des fluctuations, parfois considérables, des taux de change. Par conséquent, le moment et la manière dont l'assuré recueille de l'information sur les valeurs assurées peuvent avoir une incidence sur la déclaration globale des existences de l'assuré.

Les valeurs assurées sont généralement déclarées en monnaie locale, puis converties dans la monnaie du pays de l'assureur étranger ou de son siège social (par exemple, en dollars américains) à une date unique convenue pour l'application du taux de change. Les valeurs assurées sont ensuite reconverties en monnaie locale lorsque le programme multinational est prêt à débiter et mis en œuvre.

La volatilité potentielle des taux de change résultant de leurs fluctuations peut ne pas sembler avoir d'effet important pour un assuré possédant des biens ou des établissements dans deux ou trois pays. Cependant, l'exposition à cette volatilité augmente dans le cas d'un assuré bénéficiant d'un programme multinational applicable dans des dizaines de pays.

Conformément à la pratique exemplaire, la ou les dates de sélection du taux de change pour la conversion de valeurs assurées en monnaie locale ou, inversement, dans la devise utilisée dans le pays de l'assureur devraient être les mêmes. Pour la conversion, dans la monnaie locale du pays étranger, d'une prime fixée dans la devise du pays de l'assureur, selon le taux de change en vigueur, le choix d'une date aussi proche que possible de la date de mise en œuvre du programme peut contribuer à réduire au minimum la volatilité du taux de change.

3

En cas de pertes résultant d'une interruption des activités (IA), comment les indemnités sont-elles calculées dans certains pays?

L'une des différences communes et importantes existant entre les programmes d'assurance des biens américains et canadiens et de nombreuses polices NLA concerne la manière de calculer et de couvrir les pertes résultant d'une IA. La méthode du bénéfice brute est utilisée en Amérique du Nord alors que, ailleurs, l'emploi de la méthode de la perte de profits ou de la marge brute constitue la norme. Les gestionnaires de risques doivent connaître ces différentes méthodes et les différences d'un pays à l'autre dans le règlement des sinistres causés par une IA. Les assurés peuvent collaborer avec leur assureur pour adapter leur couverture contre une IA lorsque cela est possible et peut améliorer l'efficacité du programme d'assurance des biens multinational.

Toute insuffisance de couverture d'une perte consécutive à une IA résultant de l'emploi d'une méthode de calcul différente de cette perte peut généralement faire l'objet d'une réclamation en vertu des dispositions de l'avenant Différence dans les conditions et différence dans les montants de garantie joint au contrat-cadre nord-américain ou de l'assurance des intérêts financiers.

L'harmonisation, autant que possible dans la pratique, des dates d'un programme peut contribuer à assurer l'uniformité et à réduire les gains et les pertes de change.

4

Quelles surprises les polices locales peuvent-elles réserver aux sociétés concernant les situations d'interdépendance et l'assurance des dommages immatériels éventuels?

Concernant l'assurance des dommages immatériels sur les territoires étrangers, d'importantes limitations sont à prendre en compte. Les polices d'assureurs étrangers agréés dans un pays couvrent généralement les situations d'interdépendance et les dommages immatériels éventuels uniquement sur le territoire couvert par la police (c'est-à-dire à l'intérieur des frontières du pays en question). Lorsqu'un sinistre entraînant des dommages matériels survient en dehors des frontières du pays, il peut causer des pertes de revenu d'entreprise à l'entité de l'assuré dans le pays. Or, ces pertes de revenu d'entreprise ne seront pas couvertes parce que les dommages matériels ont été occasionnés à l'extérieur du territoire couvert par la police d'assurance. Par exemple, si une entité française essuie une perte de revenu d'entreprise résultant de dommages matériels directs causés chez une société affiliée ou un fournisseur en Nouvelle-Zélande, sa police souscrite en France ne couvrira pas cette perte de revenu d'entreprise en vertu de ses dispositions relatives aux situations d'interdépendance ou aux dommages matériels éventuels. Cette police ne pourrait fournir une telle couverture que si elle était modifiée pour inclure les sociétés ou les fournisseurs situés en dehors du territoire de couverture avec lesquels l'entité se trouve en situation d'interdépendance ou qui pourraient être liés à des dommages immatériels éventuels subis par l'entité. Les assurés doivent être conscients de cette limitation potentielle et, s'ils le souhaitent, vérifier si l'ajout de ces sociétés ou de ces fournisseurs au moyen d'un avenant ou d'une police d'assurance sur mesure est possible et vaut la peine éventuellement d'être tenté..

5

Les assurés doivent-ils s'inquiéter du manque de concordance de couverture entre les captives et les réassureurs d'un groupe (coassureurs)? Dans l'affirmative, quel impact ce manque de concordance peut-il avoir sur le règlement d'un sinistre?

De nombreux assurés multinationaux structurent leur programme d'assurance des biens au moyen d'une « façade » : un assureur met en œuvre les polices locales et étrangères par l'intermédiaire de son réseau de compagnies d'assurance affiliées ou partenaires locales, puis regroupe et cède le risque global à un groupe de réassureurs participants qui en assument en fin de compte la responsabilité. Un programme de « trésorerie » constitue également une « façade ». Cependant, la compagnie d'assurance cède le risque du programme (en totalité ou en partie) dans ce cas à la captive de réassurance de l'assuré. Cela pose la question des particularités distinguant les diverses compagnies d'assurance - dont la tolérance au risque n'est pas la même - offrant une couverture ou s'engageant à l'égard d'une couverture selon des modalités différentes, avec pour résultat un manque de concordance entre les couvertures. Une telle incohérence peut entraîner des lacunes dans la couverture des assurés et compliquer le processus de règlement des sinistres.

Les assurés doivent se concerter avec leur assureur et leur courtier pour vérifier tout défaut éventuel de concordance et, le cas échéant, où il se situe, et comprendre ce que cela implique pour leur programme. La modélisation de scénarios de réclamations permet aux assurés d'avoir un aperçu de ce qui les attend et de décider, en connaissance de cause, d'accepter ou de refuser les défauts de concordance.

6

Quel impact la solvabilité d'une captive, d'un assureur de façade et d'un groupe de réassureurs peut-elle avoir sur les coûts d'un programme et le paiement des indemnités?

L'impact du risque de crédit d'une contrepartie, y compris la manière dont les assureurs gèrent leur exposition au risque de crédit et toute sûreté requise pour couvrir le risque de crédit, devrait être pris en compte lors de l'évaluation des coûts et des avantages des différentes structures des programmes d'assurance de façade et d'autoassurance par rapport aux programmes traditionnels de transfert de risque. Au moment d'évaluer les structures des programmes d'assurance de façade, les assurés doivent prévoir dans leur budget les frais d'assurance de façade, les frais de gestion d'une captive et les frais associés, les taxes d'assurance et de réassurance, la taxe d'accise à l'étranger (lorsqu'ils utilisent une captive domiciliée à l'étranger) et le coût de la sûreté. Ils doivent aussi examiner les avantages d'une couverture et les comparer aux coûts, tout en tenant compte de leurs objectifs stratégiques à long terme, afin de garantir une analyse et une prise de décision consciencieuses.

En fin de compte, chaque assuré cherche à optimiser le coût du risque et à éliminer les pertes attritionnelles du programme de transfert de risque, qui ne font qu'augmenter le coût des primes, amoindrir l'efficacité des caractéristiques du programme relatives au risque et détourner l'attention de ses aspects positifs. Faire affaire avec un groupe de réassureurs solide et stable apportera une certitude contractuelle, ce qui permettra un processus de règlement des sinistres et de paiement des indemnités plus harmonieux.

Assurer le fonctionnement comme prévu d'un programme d'assurance des biens multinational est une entreprise complexe qui nécessite une étroite collaboration entre l'assuré, l'assureur et le courtier. Un assureur multinational expérimenté et dévoué prendra le temps de clarifier les problèmes cruciaux pouvant avoir un impact sur la couverture et les opérations dans le monde entier - et aidera les assurés à tirer parti de tous les « leviers » qui peuvent être actionnés au niveau mondial pour garantir la meilleure couverture possible des biens et un service qui fonctionne comme prévu partout dans le monde.

Un assureur d'entreprises multinationales expérimenté et dévoué prendra le temps de clarifier les problèmes cruciaux pouvant avoir une incidence sur la couverture et les opérations dans le monde entier.



Données et informations de Chubb :

L'outil de recherche multinationale de Chubb permet à nos clients et à nos courtiers d'accéder immédiatement aux réponses aux questions posées sur le marché mondial et les problèmes de conformité à l'échelle mondiale. Quelles questions nos clients du secteur de l'assurance des biens posent-ils le plus fréquemment aujourd'hui?

Exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent :

Existe-t-il des exigences en matière de lutte contre le blanchiment pouvons-nous d'argent, ou l'approbation du courtier/de l'assuré local est-elle de la police locale aux nécessaire avant l'émission d'une police locale?

Possibilités relatives à une police locale :

Faut-il souscrire une police NLA ou préparer une version sur mesure États-Unis?

La police-cadre peut-elle servir à couvrir des actifs locaux?

Lacunes potentielles dans une couverture :

Des lacunes dans une couverture pourraient-elles exister en raison de la réglementation locale?

Montrer la voie, à l'échelle locale et mondiale

Chubb est habitée par le désir d'assurer les portefeuilles de biens mondiaux les plus complexes et possède la solidité financière et les compétences nécessaires à cette fin. Qu'une société désire assurer des installations dans quelques pays ou mettre en place des solutions de façade et des captives pour des dizaines de biens sur un grand nombre de territoires, elle peut être sûre que Chubb dispose du réseau mondial, de la capacité et des ressources nécessaires pour protéger ses actifs et maintenir son programme d'assurances de biens multinational « en phase » et opérationnel comme il se doit à l'échelle mondiale.

L'organisation mondiale de Chubb compte plus de 630 bureaux dans le monde. Services mondiaux de Chubb forme une équipe dévouée de 350 professionnels dispersés dans le monde entier - notamment d'une direction multinationale centralisée et de spécialistes sur les marchés locaux - qui travaillent tous chaque jour afin de personnaliser les programmes et les services et de maintenir les programmes de nos clients en phase avec l'évolution de la législation et de la réglementation ainsi qu'avec leurs attentes et leurs préférences.

Nos clients du secteur de l'assurance des biens des multinationales bénéficient également de WorldviewMD, la plateforme de services en ligne exclusive de Chubb qui fournit des mises à jour instantanées et des rapports complets sur pratiquement tous les aspects d'un programme multinational - et offre aux clients et aux courtiers de Chubb plus de transparence, de certitude et de contrôle dans la gestion des risques multinationaux.

Améliorer la gestion des risques multinationaux.

Chubb. Insured.SM

Chubb est le nom commercial utilisé pour désigner les filiales de Chubb Limited qui fournissent de l'assurance et des services connexes. Pour consulter la liste de ces filiales, visitez notre site Internet au www.chubb.com/ca-fr. Au Canada, Chubb exerce ses activités par l'intermédiaire de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance et de Chubb du Canada Compagnie d'assurance vie. Les produits ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires du Canada. La présente communication n'est qu'un résumé des produits. La garantie réelle est régie par le libellé du contrat d'assurance émis. Les risques font l'objet d'une appréciation complète préalablement à leur acceptation. Les primes peuvent varier. Les raisons énoncées pour lesquelles un assuré a choisi Chubb sont basées sur les perceptions des employés de Chubb à l'égard des communications avec les producteurs. Chubb est le plus important groupe d'assurance de dommages coté en bourse du monde. Présente dans 54 pays, Chubb offre des assurances de dommages aux particuliers et aux entreprises, des assurances individuelles contre les accidents, des assurances maladie complémentaires pour les particuliers, ainsi que de la réassurance et de l'assurance vie à une grande variété de clients. Chubb Limited, la société mère de Chubb, est cotée à la bourse de New York (NYSE : CB) et est incluse dans l'indice S&P 500.